



État

Les aides de l'ANAH évoluent

L'ANAH, Agence Nationale de l'Habitat, œuvre pour la décence et la qualité de vie des habitants en France. Elle permet aux propriétaires occupants d'obtenir des subventions pour rénover leurs biens et aux bailleurs des déductions fiscales en échange d'une location à prix modéré. Cette année, les aides ont été repensées et le budget élargi.

Publié le 26 mai 2023

> Des aides réservées aux propriétaires, copropriétés et collectivités

Selon les revenus des propriétaires, qu'ils soient occupants ou non, **L'ANAH** octroie des fonds pour l'aménagement ou la réduction de vos consommations d'énergie. Elle œuvre également auprès des syndicats de copropriété en situation financière précaire et apporte une partie des fonds nécessaires à certains travaux de rénovation énergétique, comme la réfection des systèmes de ventilation, l'isolation, le remplacement des menuiseries etc. L'organisme s'appuie aussi sur les collectivités territoriales et permet ainsi l'accueil quotidien de personnes en situation de fragilité financière. Il vient donc en aide aux ménages modestes, afin que ces derniers diminuent le montant de leur prêt via, par exemple, un crédit renouvelable en ligne.

Pour faire une demande de subvention ANAH, rendez-vous sur la plateforme <https://monprojetanah.gouv.fr>

> La prime à l'autoconsommation photovoltaïque

L'ANAH octroie également aux foyers à revenus modestes et très modestes des subventions leur permettant d'entreprendre des travaux de rénovation énergétique pour les logements anciens. Ces aides permettent notamment d'installer des panneaux solaires photovoltaïques.

> Aide financière de l'État pour l'accès à internet fixe de qualité

Afin de renforcer l'accès effectif au très haut débit pour les Français qui ne disposent pas encore de la fibre, le soutien de l'État dans le cadre du dispositif Cohésion Numérique des Territoires a été renforcé.



HÔTEL DE VILLE

Place de la République
54270 Essey-lès-Nancy

Se rendre en mairie

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
(fermeture à 16h30 le vendredi)
le samedi de 10h à 12h (état civil)

Horaires d'affluence